

Genève, le 07.04.2020

A l'attention de la Direction de l'établissement

Concerne : Infection COVID-19 chez des résidents d'EMS ou personnes vivant en institution et utilisant un appareil de PPC (CPAP) pour un syndrome d'apnées du sommeil ou une ventilation non-invasive.

Madame, Monsieur,

Un certain nombre de patients vivant en EMS ou dans d'autres institutions médico-sociales sont équipés au long cours d'appareils d'assistance respiratoire nocturne en pression positive. Il s'agit soit d'appareils de type « CPAP », prescrits pour un syndrome d'apnées du sommeil, soit d'appareils que l'on appelle des ventilateurs. Ces appareils ressemblent à ceci :



Lorsqu'un patient utilisant un appareil de ce type s'infecte avec le SARS-CoV-2 et développe une infection active (COVID-19), l'utilisation de son appareil peut contribuer à disséminer les particules virales et augmenter le risque de transmission ; ceci représente donc un danger pour les soignants qui doivent alors prendre des précautions appropriées.

Nous proposons donc en annexe de cette lettre un algorithme et un certain nombre de recommandations pour protéger les soignants.

Il est important d'avoir en réserve le matériel nécessaire à la protection renforcée des soignants (masques FFP2, sur-blouses jetables, lunettes) au cas où une infection COVID surviendrait chez votre/vos patient(s) appareillé(s).

Nous restons à votre disposition en cas de questions.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations

Professeure Paola Gasche

Professeur Jean-Paul Janssens

jean-paul.janssens@hcuge.ch

Dr Frédéric Lador

Dre Garance Kopp

frederic.lador@hcuge.ch

garance.kopp@hcuge.ch

Service de Pneumologie, Hôpital Cantonal, Genève

Service de Pneumologie - Hôpitaux Universitaires de Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, CH-1211 Genève 14

T. +41 (0)22 372 95 44 | F. +41(0)22 372 99 29 | hug-ge.ch/pneumologie



1. Identifier dès maintenant toutes les personnes dans votre établissement qui utilisent ce type d'appareil
2. Identifier le prestataire qui suit le patient/résident et le contacter afin de déterminer s'il s'agit d'un traitement pour apnées du sommeil par CPAP, ou d'une ventilation non-invasive (voir liste de prestataires à la fin de ce document)
3. Identifier le médecin traitant du patient/résident
4. Le médecin traitant devra informer les soignants des directives anticipées en cas d'infection COVID: transfert possible en milieu hospitalier ou soins uniquement dans l'EMS/institution. *L'infection COVID en soi n'est pas un motif de transfert en milieu hospitalier.*
5. ***Un traitement pour apnées du sommeil par CPAP peut la plupart du temps être interrompu pendant la durée de l'infection, et repris 3 semaines au moins après le début des symptômes.*** Ceci se base sur les recommandations en vigueur aux HUG (07.04.2020). *La décision d'interrompre le traitement doit avoir l'aval du pneumologue prescripteur de l'appareillage.* Cet accord peut être obtenu à l'avance.
6. ***S'il s'agit d'une ventilation non-invasive, le traitement peut rarement être interrompu et des mesures de protection pour les soignants doivent être mises en place*** (voir plus bas). En cas de suspicion d'infection COVID, le prestataire chargé du suivi du patient doit être contacté rapidement (< 6 heures).
7. ***Si le patient reste en EMS/institution, et que le traitement (ventilation non-invasive) est poursuivi, le prestataire mettra en place les modifications d'appareillage nécessaires à la protection des soignants et fera part des recommandations de protection aux soignants.***
Mesures à prendre en cas de traitement par pression positive (CPAP ou ventilation non invasive) chez un patient/résident en EMS ou en institution.

-
1. Le patient doit être seul dans sa chambre
 2. Les mesures spécifiques « contact » et « gouttelettes » sont instaurées.
 3. L'appareillage est impérativement modifié selon les recommandations « COVID » : masque sans valve de fuite, filtres bactériens, pas d'humidificateur. *Ces modifications sont effectuées par le prestataire qui suit le patient/résident.* Filtre bactérien à la sortie du ventilateur et au raccord du masque. Masque facial sans valve de fuite. Valve expiratoire. Deux types de montage sont possibles (le choix sera fait par le prestataire et le pneumologue prescripteur)

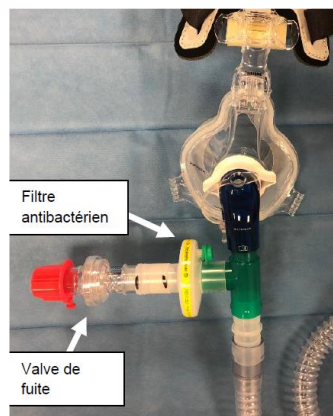
A l'attention des soignants : Recommandations de prise en charge des patients recevant une assistance respiratoire nocturne pendant la période d'épidémie COVID:

Illustrations (à titre indicatif) : Montage « COVID » pour l'interface lors de traitement par CPAP ou ventilation noninvasive avec masque « non venté » (sans valve de fuite), valve de fuite externe en position laterale ou axiale, et filtres abntibactériens



Filtre **Carré** anti-microbien au plus près du ventilateur, à changer tous les 7 jours

Filtre **Rond** HME anti-microbien au plus près du patient, à changer toutes les 48 heures



4. Lorsqu'un soignant va aider le patient à initier ou interrompre sa ventilation, une fois entré dans la chambre, il/elle se frictionne les mains avec une solution hydro-alcoolique, met un masque ultrafiltrant de type FFP2 (ou change son masque chirurgical pour un masque FFP2), met des lunettes de protection, et une sur-blouse avec des gants de soin.
5. Lors de la mise en route l'appareillage, le soignant met d'abord le masque place, vérifie son positionnement, et allume ensuite l'appareil.
6. Si le masque doit être enlevé (soin), on éteint d'abord le ventilateur puis on retire le masque.
7. Lorsque le patient n'utilise pas son ventilateur, s'il n'y a pas de soin rapproché et qu'on peut conserver une distance d'au moins 1 m du patient, un masque chirurgical suffit sans sur-blouse.
8. Aérer autant que possible la chambre
9. Les détails des précautions sont annexées (document HUG).

A l'attention des soignants : Recommandations de prise en charge des patients recevant une assistance respiratoire nocturne pendant la période d'épidémie COVID:

Prestataires de soins pouvant fournir un appareil « CPAP » ou un appareil de ventilation non-invasive et modalités de contact (à compléter):

- Ligue Pulmonaire Genevoise ; info@lpge.ch;
- CENAS
- Sleep & Health
- SOS oxygène
- Unité de consultation ambulatoire de pneumologie, HUG ; 022.372.95.45

Renseignements supplémentaires :

06.04.2020/JPJ/FL/GK